



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2013



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 27 mai 2013 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Nicole Bouffard, trésorière, et Carine Lachapelle, directrice adjointe du Service d'urbanisme et d'environnement, ainsi que M. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme et d'environnement, sont également présents.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

186/27-05-13

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel  
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Lucie Bourque :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 223 modifiant le Règlement numéro 169 décrétant les règles sur le brûlage
3. Période de questions du public
4. Levée de la séance extraordinaire

#### **ADOPTÉE**

AVIS DE MOTION

#### **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 223 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 169 DÉCRÉTANT LES RÈGLES SUR LE BRÛLAGE**

Le conseiller Normand Gravel donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 223 modifiant le Règlement numéro 169 décrétant les règles sur le brûlage.



No de résolution  
ou annotation

187/27-05-13

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2013

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

### LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 19 h 31.

### **ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger, mairesse